

# LIVRET COMPÉTITIVITÉ 2011

NOTRE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX CONTINUE D'AUGMENTER

NOTRE COMPÉTITIVITÉ SE DÉTÉRIORE

IL FAUT CRÉER PLUS D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MARCHAND

LES ENTREPRISES INVESTISSENT DANS LA FORMATION ET LA R&D



**FEB**  
Fédération des  
Entreprises de  
Belgique

**FEB ASBL**

Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles  
T + 32 2 515 08 11  
F + 32 2 515 09 99  
info@vbo-feb.be

**RÉDACTION:** Geert Vancronenburg  
**CONCEPTION:** Landmarks, Vanessa Solymosi  
**IMPRESSION:** Geers Offset  
**EDITEUR RESPONSABLE:** Charles Gheur  
Rue Ravenstein 4, 1000 Bruxelles  
**DÉPÔT LÉGAL:** D/0140/2011/22

**Le contenu de cette brochure est disponible sur le site  
[www.feb.be](http://www.feb.be)**

Deze brochure is ook verkrijgbaar in het Nederlands.



Cher lecteur,

Le Conseil central de l'économie publie chaque année son rapport sur la compétitivité de la Belgique, comparée à ses trois principaux partenaires commerciaux (à savoir l'Allemagne, la France et les Pays-Bas). Les années paires, ce rapport marque le début des négociations interprofessionnelles entre les représentants des employeurs et ceux des travailleurs. Cette année, il s'agit d'un rapport intermédiaire.

Selon le Conseil central de l'économie, les coûts salariaux belges connaîtront pour la quatrième fois consécutive une évolution plus rapide que dans les trois pays voisins. Ainsi, nous avons accumulé, essentiellement depuis 2005, un handicap supplémentaire en termes de coûts salariaux de 4,6%. Ce handicap s'ajoute à celui qui existait déjà avant l'introduction de la loi de 1996 sur la norme salariale. Les derniers chiffres de l'éminent institut de recherche allemand IDW Köln indiquent que le coût d'une heure de travail en Belgique est aujourd'hui d'environ 15% supérieur à celui des pays voisins.

Le présent livret entend démontrer à l'aide de chiffres et de faits l'impact néfaste sur le plan socio-économique de cette hausse plus forte de nos coûts salariaux. Outre le fait que nous perdons chaque année en compétitivité, le lourd handicap salarial dont nous souffrons complique également la création d'emploi dans le secteur marchand. Or cette dernière est précisément ce dont nous avons besoin si nous voulons réellement sauvegarder notre modèle social à l'avenir...

Vous pouvez adresser vos questions ou suggestions d'amélioration à Geert Vancronenburg ([gva@vbo-feb.be](mailto:gva@vbo-feb.be)).

Ce livret peut être obtenu gratuitement sous forme imprimée (voir colophon) ou consulté sur notre site [www.feb.be](http://www.feb.be), à la rubrique Publications/Chiffres et faits. Nous vous souhaitons bonne lecture.

Meilleures salutations,



Pieter Timmermans, administrateur-directeur général de la FEB

### NOTRE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX CONTINUE D'AUGMENTER

- p. 6 Les coûts salariaux belges augmentent plus rapidement pour la quatrième fois consécutive
- p. 7 Notre handicap en termes de coûts salariaux continue d'augmenter
- p. 8 L'indexation accentue notre handicap en termes de coûts salariaux
- p. 9 Le coût salarial belge est de 15% plus élevé que dans les pays voisins
- p. 10 Notre productivité élevée ne neutralise plus le handicap en termes de coûts salariaux

### NOTRE COMPÉTITIVITÉ SE DÉTÉRIORE

- p. 12 Nos exportations sont le moteur de notre prospérité
- p. 13 Nous perdons des parts de marché
- p. 14 Handicap en termes de coûts salariaux : aussi un frein pour les investisseurs étrangers
- p. 16 Notre industrie connaît une croissance moindre que dans les pays voisins
- p. 17 Le handicap en termes de coûts salariaux alimente l'inflation qui entraîne à son tour une nouvelle hausse des coûts salariaux

### IL FAUT CRÉER PLUS D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MARCHAND

- p. 20 Salaires et bénéficiaires : progression similaire depuis 1996
- p. 21 La part salariale se situe à la moyenne à long terme
- p. 22 L'emploi augmente, mais surtout dans le secteur non marchand
- p. 24 Il est crucial de créer plus d'emplois dans le secteur marchand pour sauvegarder notre modèle social
- p. 25 Les entreprises paient un impôt des sociétés relativement élevé

### LES ENTREPRISES INVESTISSENT DANS LA FORMATION ET LA R&D

- p. 28 Les investissements en formation se maintiennent pendant la crise
- p. 29 Les entreprises belges figurent dans le top européen en matière de formation du personnel
- p. 30 Les entreprises investissent dans la R&D

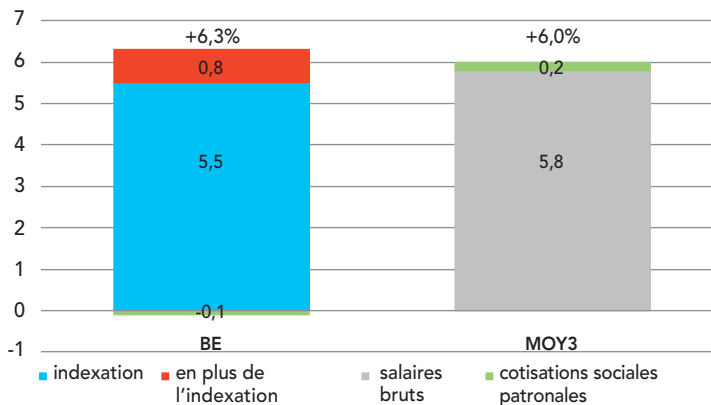
NOTRE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX CONTINUE D'AUGMENTER  
NOTRE COMPÉTITIVITÉ SE DÉTÉRIORE  
IL FAUT CRÉER PLUS D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MARCHAND  
LES ENTREPRISES INVESTISSENT DANS LA FORMATION ET LA R&D



## LES COÛTS SALARIAUX BELGES AUGMENTENT PLUS RAPIDEMENT POUR LA QUATRIÈME FOIS CONSÉCUTIVE

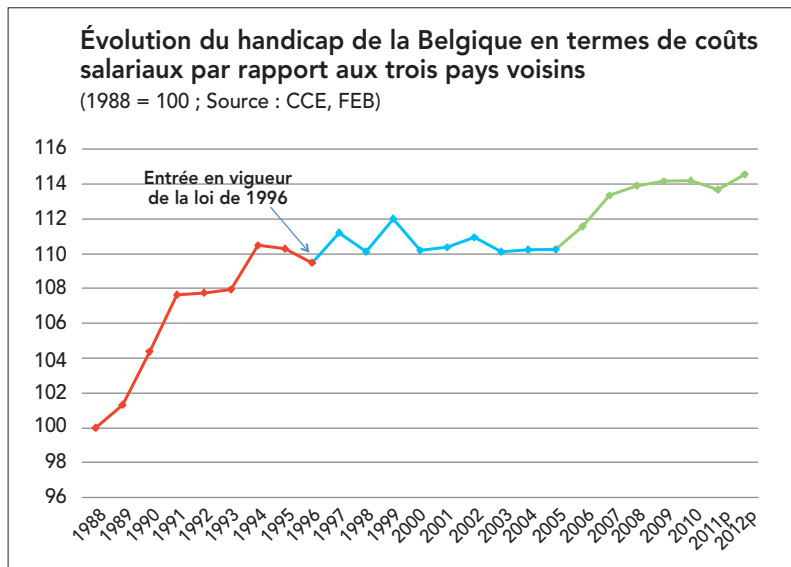
Selon le Conseil central de l'économie (CCE), les coûts salariaux belges devraient augmenter de 6,3% en moyenne sur la période 2011-2012. L'indexation automatique des salaires donnera lieu à une augmentation moyenne des coûts salariaux de 5,5%, ce qui est de 1,6 point de pour cent supérieur aux prévisions de l'an dernier (3,9%). Chez nos trois voisins (que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas), les coûts salariaux augmenteront en moyenne de 6%, dont 5,8% sont le résultat d'une hausse des salaires bruts et 0,2% d'un relèvement des cotisations patronales à la sécurité sociale. Nous pouvons dès lors en conclure que les coûts salariaux belges connaîtront pour la quatrième fois consécutive un dérapage par rapport aux pays voisins.

**Évolution attendue des coûts salariaux horaires dans le secteur privé au cours de la période 2011-2012** (en % ; Source : CCE)



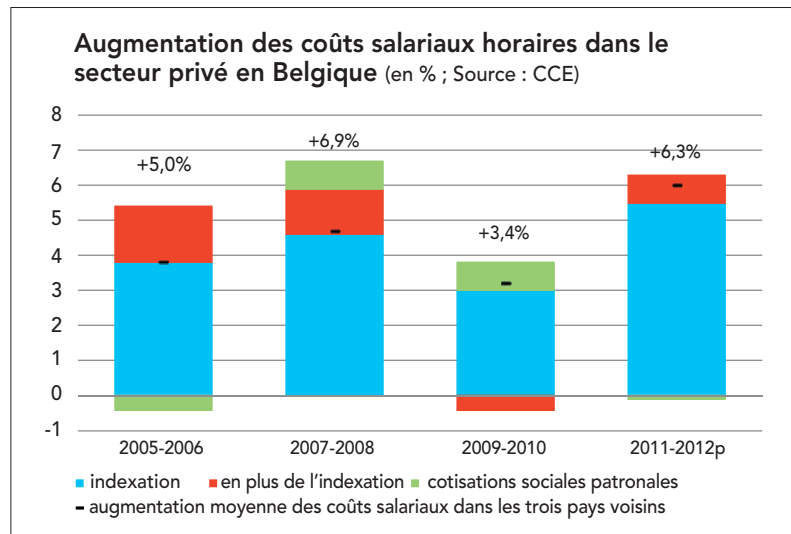
## NOTRE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX CONTINUE D'AUGMENTER

Entre 1988 et 1994, les coûts salariaux belges ont crû 10% plus rapidement que dans les trois pays voisins. La loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité est entrée en vigueur en réponse à ce constat. L'objectif de cette loi était de ne pas autoriser une évolution de nos coûts salariaux plus rapide que dans les pays limitrophes. Comme le montre le graphique, la loi a plus ou moins atteint son but jusqu'en 2005. Depuis, notre handicap en termes de coûts salariaux a recommencé à augmenter. Selon le Conseil central de l'économie, le handicap salarial supplémentaire accumulé depuis 1996 s'élèvera à 4,6% en 2012.



## L'INDEXATION ACCENTUE NOTRE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX

Depuis 2005, la loi de 1996 n'est plus parvenue à assurer une évolution parallèle de nos coûts salariaux et de ceux des pays voisins. Cette situation résulte principalement de deux causes. Premièrement, sous l'effet de chocs des prix externes (par exemple une forte augmentation du prix du pétrole comme au premier semestre de 2008 et de 2011), l'inflation dépasse souvent les prévisions, ce qui se traduit directement – en raison de notre système d'indexation automatique des salaires – par une augmentation plus forte des coûts salariaux. Les pays voisins pour leur part ne possèdent pas de système d'indexation automatique. L'impact d'un choc des prix externe y est donc beaucoup plus limité. Cette différence a pour résultat d'accentuer notre handicap en termes de coûts salariaux. Deuxièmement, sur les huit dernières années, l'indexation en Belgique était globalement équivalente à l'évolution totale des coûts salariaux dans les pays

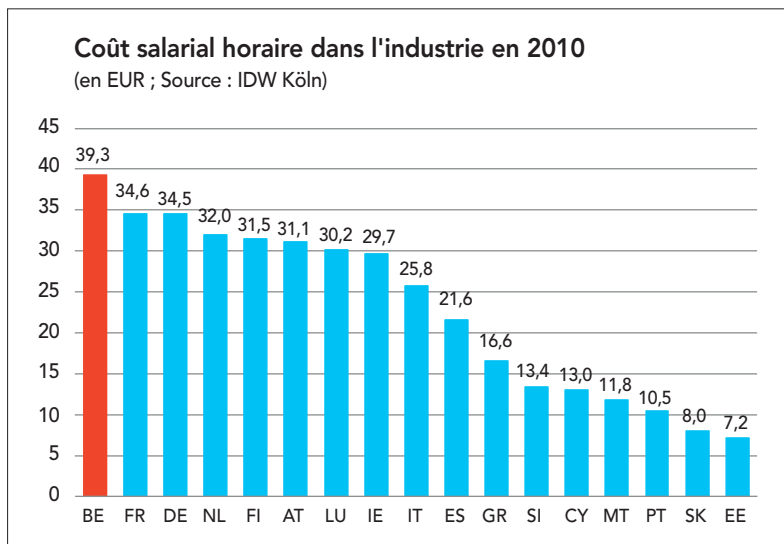


voisins. La loi de 1996 stipulant que les hausses de salaire en Belgique doivent au minimum être égales à l'indexation et aux augmentations barémiques, la marge disponible pour corriger les dérapages des coûts sala-

riaux du passé était pratiquement nulle. Le handicap supplémentaire que nous avons accumulé en termes de coûts salariaux depuis 2005 revêt donc un caractère structurel, comme durant la période 1988-1994.

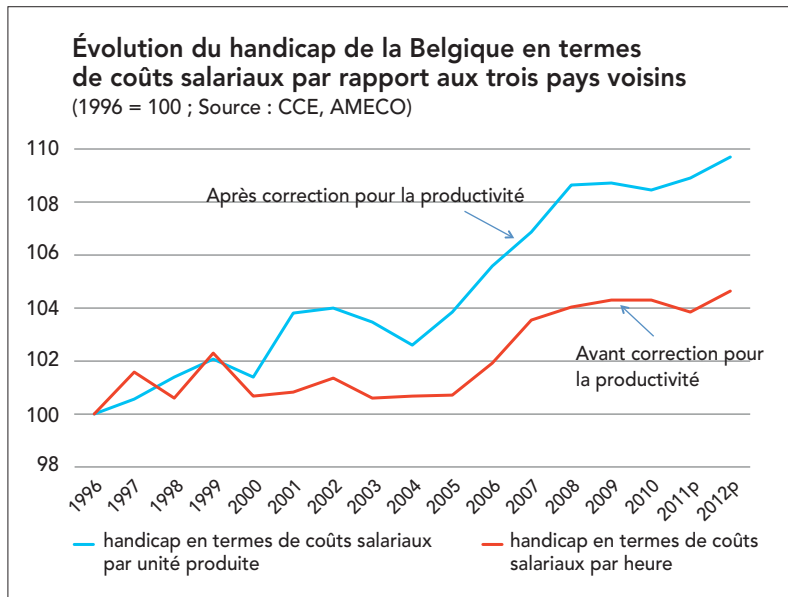
## LE COÛT SALARIAL BELGE EST DE 15% PLUS ÉLEVÉ QUE DANS LES PAYS VOISINS

Le Conseil central de l'économie mesure l'évolution, depuis 1996, des coûts salariaux belges par rapport aux trois pays voisins. Il s'agit ici, en d'autres termes, d'une mesure relative, qui ne renseigne pas sur le coût d'une heure de travail (exprimée en EUR par heure) en Belgique, comparée à ses principaux partenaires commerciaux. Pour obtenir cette information, nous pouvons nous référer à l'analyse réalisée annuellement par l'éminent institut de recherche allemand IDW Köln. Celle-ci révèle que le coût salarial d'un travailleur dans l'industrie en Belgique s'élevait, en 2010, à 39,3 EUR/heure. Il s'agit là du niveau le plus élevé de la zone euro, supérieur de 13,6% à celui de la France (34,6 EUR/heure), de 13,9% à celui de l'Allemagne (34,5 EUR/heure) et de 22,8% à celui des Pays-Bas (32 EUR/heure). Notre handicap absolu en termes de coûts salariaux par rapport à la moyenne pondérée des trois pays voisins s'élève à 15%.



## NOTRE PRODUCTIVITÉ ÉLEVÉE NE NEUTRALISE PLUS LE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX

Au cours des 40 dernières années, l'économie belge a atteint un niveau de productivité à ce point élevé (par le biais e.a. de l'automatisation et du recours aux technologies les plus récentes), qu'il est devenu très difficile de l'accroître encore. Nous observons dès lors que la hausse de productivité enregistrée chez nous au cours des 15 dernières années était moins forte que chez nos voisins. Notre performance en matière de productivité ne compense donc plus le handicap supplémentaire que nous accumulons en termes de coûts salariaux. Tout au contraire même... Si l'on tient compte d'un accroissement plus lent de notre productivité, le handicap en termes de coûts salariaux accumulé depuis 1996 s'élève même à 9,7%, plutôt qu'à 4,6% comme le mentionne le Conseil central de l'économie (qui, conformément à la



loi de 1996, ne prend pas en considération les différences d'évolution de la

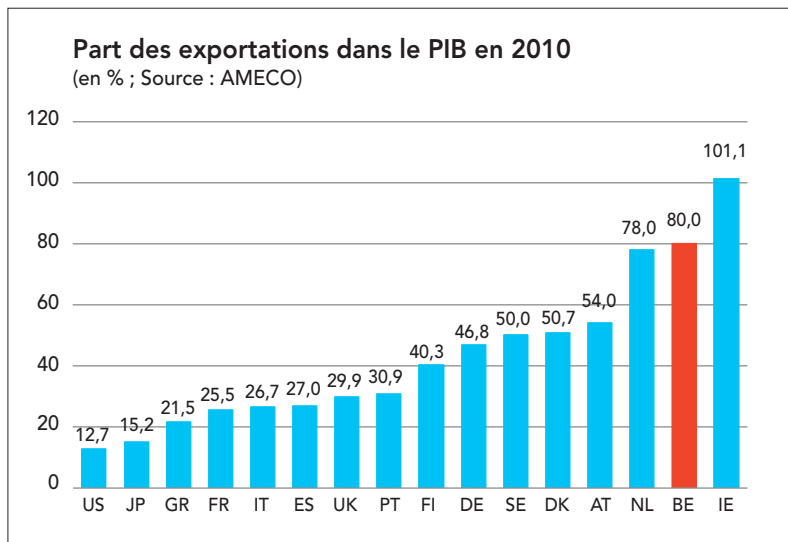
productivité entre la Belgique et les trois pays voisins).

NOTRE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX CONTINUE D'AUGMENTER  
**NOTRE COMPÉTITIVITÉ SE DÉTÉRIORE**  
IL FAUT CRÉER PLUS D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MARCHAND  
LES ENTREPRISES INVESTISSENT DANS LA FORMATION ET LA R&D



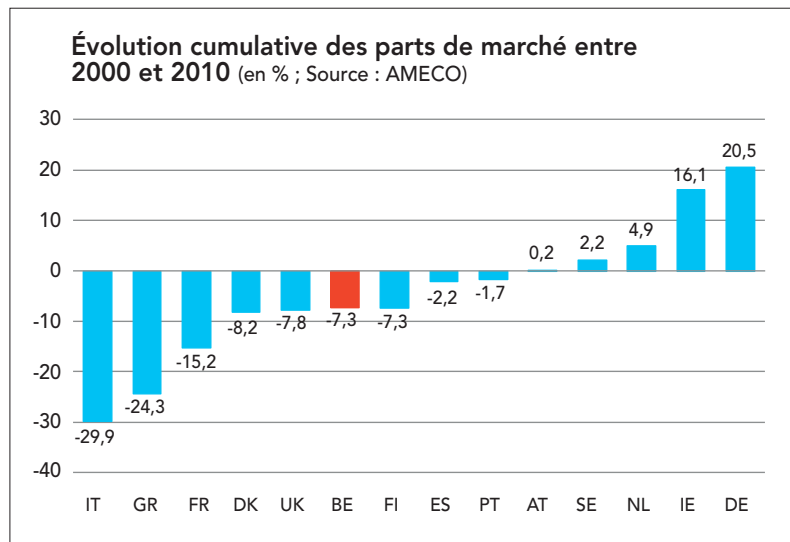
## NOS EXPORTATIONS SONT LE MOTEUR DE NOTRE PROSPÉRITÉ

Pour de grandes économies, telles que les États-Unis, la France et l'Italie, le marché intérieur est essentiel à la croissance et à l'emploi. Dans ces pays, les exportations n'atteignent en effet qu'environ 20% du PIB. Pour de petites économies ouvertes comme les pays du Benelux, l'étranger joue un rôle plus prédominant. En Belgique par exemple, les exportations représentaient, en 2010, quelque 80% du PIB. Si nous voulons pouvoir continuer à vendre nos marchandises et nos services à l'étranger, nous devons veiller à ce que notre compétitivité internationale demeure intacte.



## NOUS PERDONS DES PARTS DE MARCHÉ

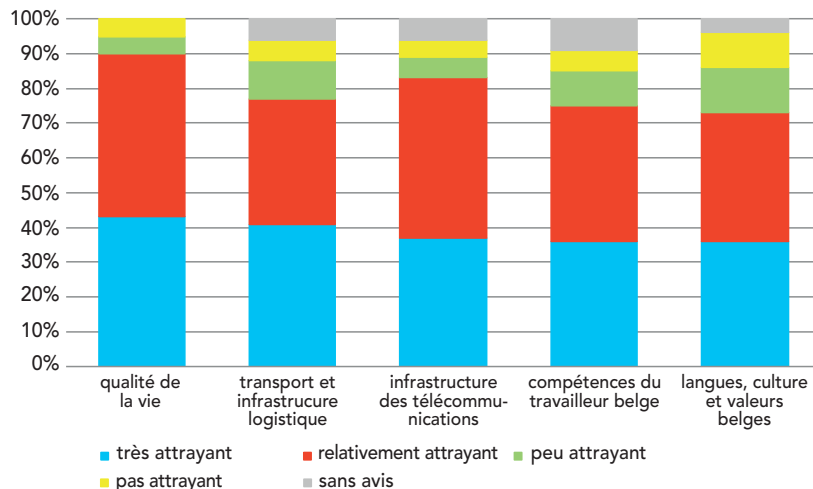
Au cours des dix dernières années, nous ne sommes pas parvenus à maintenir notre part de marché sur les marchés d'exportation internationaux. Depuis 2000, la Belgique a perdu non moins de 7,3% de parts de marché, alors que sur la même période, l'Allemagne a réalisé un gain de plus de 20%. Cela montre que notre compétitivité s'est graduellement détériorée ces dernières années.



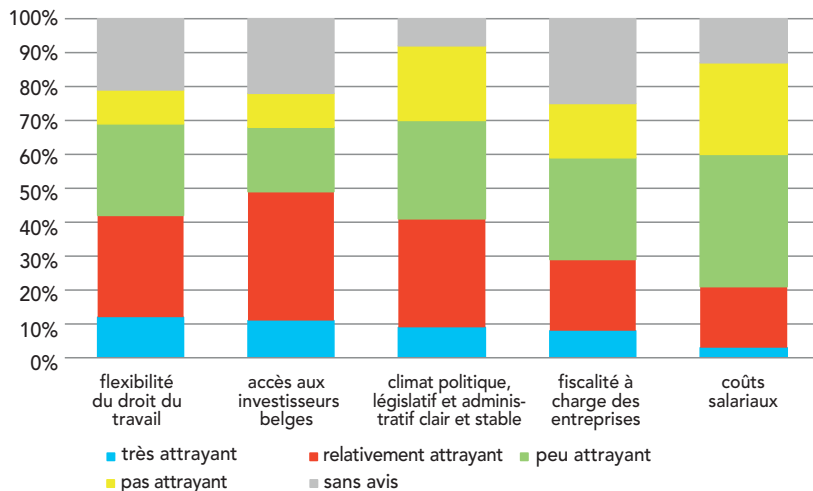
## HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX : AUSSI UN FREIN POUR LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

La Belgique dispose de différents atouts pour attirer les investisseurs étrangers. Citons à titre d'exemple : la qualité de la vie, notre infrastructure et les compétences de nos travailleurs. Il existe par ailleurs différents handicaps susceptibles de décourager les investisseurs étrangers de choisir notre pays. Selon les chefs d'entreprise interrogés, les coûts salariaux élevés et la fiscalité à charge des entreprises en Belgique constituent les principaux obstacles à cet égard.

Les cinq principaux atouts de la Belgique pour les investissements directs étrangers (Source : Ernst&Young)

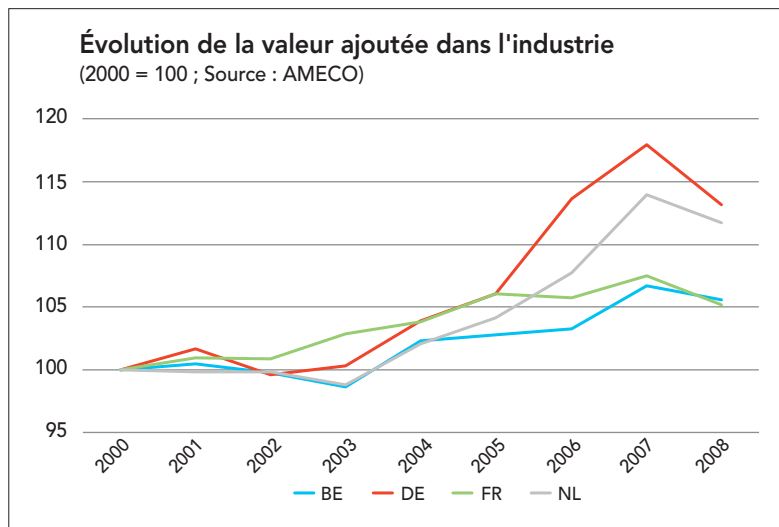


### Les cinq principaux handicaps de la Belgique pour les investissements directs étrangers (Source : Ernst&Young)



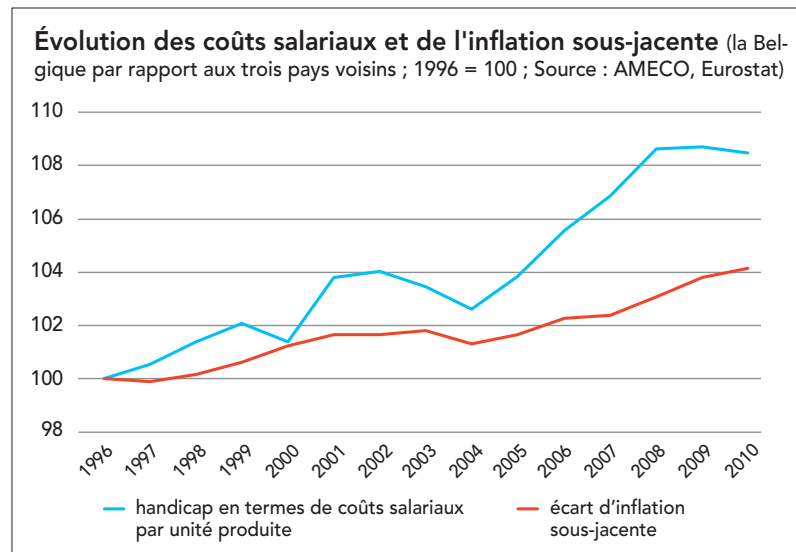
## NOTRE INDUSTRIE CONNAÎT UNE CROISSANCE MOINDRE QUE DANS LES PAYS VOISINS

Outre la perte de parts sur les marchés d'exportation internationaux, la valeur ajoutée de notre industrie a également crû moins rapidement que chez nos voisins. Ce constat supplémentaire indique que l'industrie belge se trouve confrontée à de multiples handicaps et obstacles.



## LE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX ALIMENTE L'INFLATION, QUI ENTRAÎNE À SON TOUR UNE NOUVELLE HAUSSE DES COÛTS SALARIAUX

Le handicap supplémentaire que nous avons accumulé en termes de coûts salariaux entre 1996 et 2010 – corrigé en fonction des différences d'évolution de la productivité entre la Belgique et ses trois voisins – s'élève à 8,5%. Réduire leur marge bénéficiaire ou restreindre leurs autres coûts est le seul moyen pour les entreprises d'éviter que ces dérapages des coûts salariaux entraînent une augmentation des prix. Il est clair que cette stratégie ne peut pas faire long feu. C'est ce que nous pouvons constater sur le graphique. Depuis 1996, l'inflation sous-jacente (c.-à-d. l'inflation hors produits très volatils tels que l'énergie) a augmenté de plus de 4% plus rapidement en Belgique que dans les pays voisins. L'accélération enregistrée s'est produite essentiellement à partir de 2005, soit au moment où nos coûts sala-



riaux ont eux aussi commencé à augmenter beaucoup plus fortement que chez nos voisins. Il s'agit là en outre d'un cercle vicieux : les dérapages des coûts

salariaux donnent lieu à des hausses de prix, qui à leur tour – en raison de notre système d'indexation automatique – poussent les salaires à la hausse.

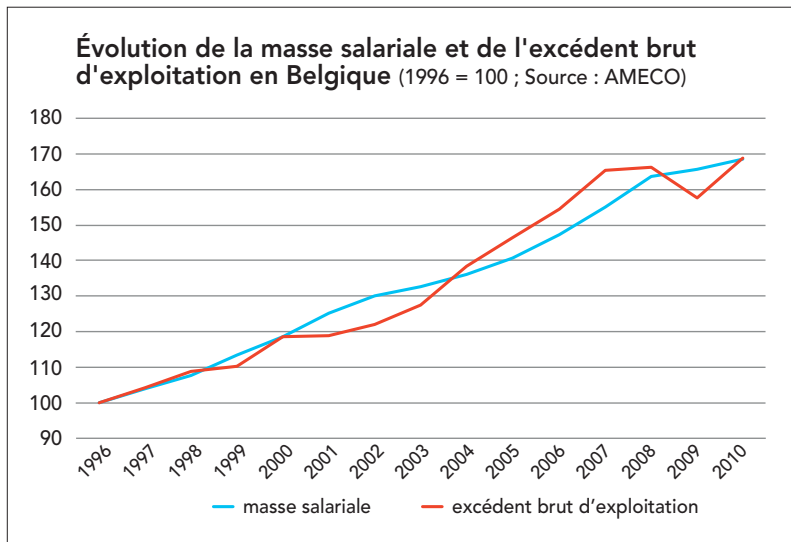


NOTRE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX CONTINUE D'AUGMENTER  
NOTRE COMPÉTITIVITÉ SE DÉTÉRIORE  
IL FAUT CRÉER PLUS D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MARCHAND  
LES ENTREPRISES INVESTISSENT DANS LA FORMATION ET LA R&D



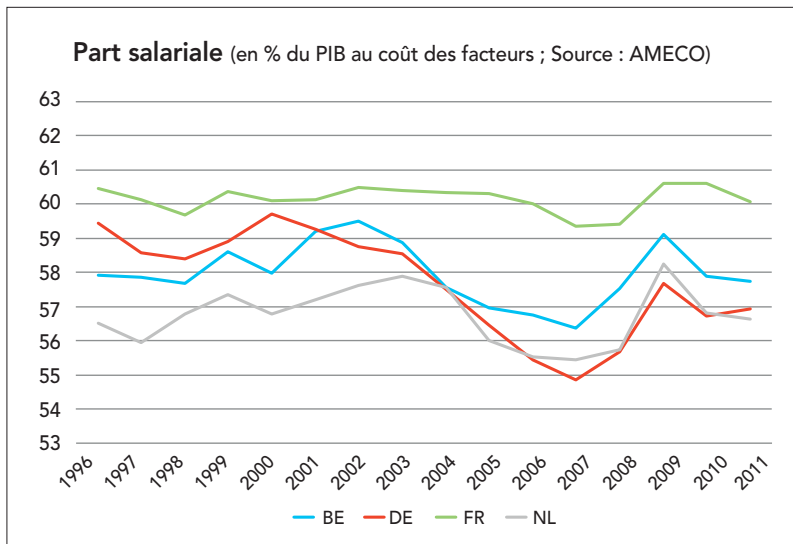
## SALAIRES ET BÉNÉFICES : PROGRESSION SIMILAIRE DEPUIS 1996

Lorsqu'on examine la masse salariale (= rémunération du facteur travail) et l'excédent brut d'exploitation (= rémunération du facteur capital) sur une période un peu plus longue, on constate que tous deux connaissent une évolution analogue. L'excédent brut d'exploitation est toutefois soumis à une évolution plus volatile : lorsque la conjoncture économique est favorable, il augmente plus rapidement que la masse salariale, mais le revers de la médaille est qu'il diminue aussi plus fortement en cas de ralentissement de la croissance économique.



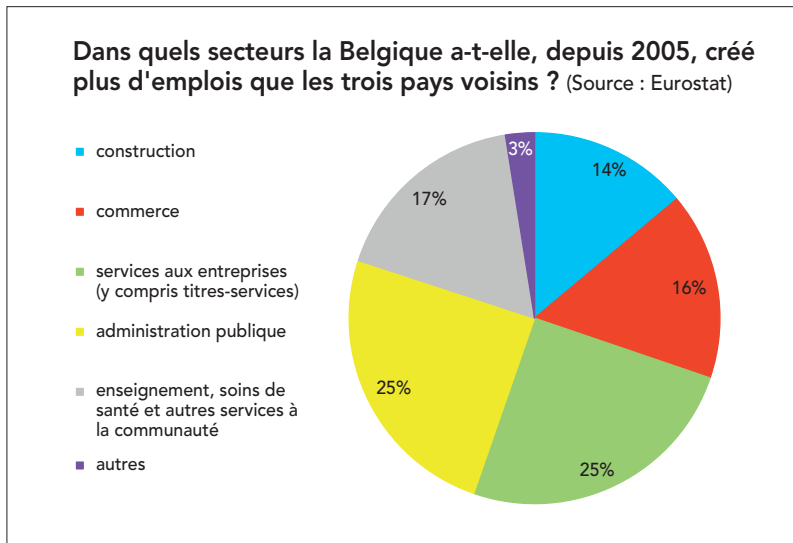
## LA PART SALARIALE SE SITUE À LA MOYENNE À LONG TERME

La part salariale est la partie de la valeur ajoutée qui est utilisée pour rémunérer le facteur travail. Nous constatons que, pour 2010, la part salariale se situe environ à la moyenne à long terme. Par ailleurs, la part salariale en Belgique s'établit entre le niveau de la France d'une part et ceux de l'Allemagne et des Pays-Bas d'autre part.



## L'EMPLOI AUGMENTE, MAIS SURTOUT DANS LE SECTEUR NON MARCHAND

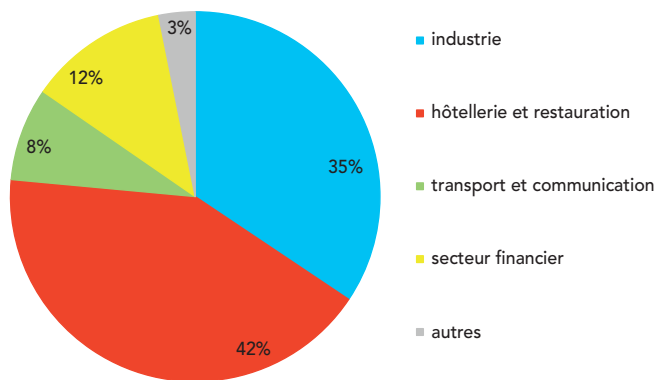
Depuis 2005, l'emploi en Belgique a augmenté davantage que dans les trois pays voisins. Une analyse plus approfondie de ce résultat nous apprend que l'emploi a surtout progressé dans les secteurs faisant l'objet d'un financement par les pouvoirs publics : administration publique, soins de santé, enseignement et titres-services. Dans l'industrie, l'hôtellerie et la restauration, le secteur des transports et de la communication et le secteur financier, la création d'emploi a été moindre que dans les pays voisins. Dans la perspective de l'assainissement des finances publiques, l'on peut s'attendre à ce que l'emploi subventionné génère, dans un avenir proche, une croissance de l'emploi moindre que lors des années précédentes. Pour compenser ce ralentissement, il faudra créer davantage d'emplois dans le secteur marchand. Cela ne sera possible que



moyennant une modération des coûts salariaux, une politique d'activation performante à l'égard des demandeurs

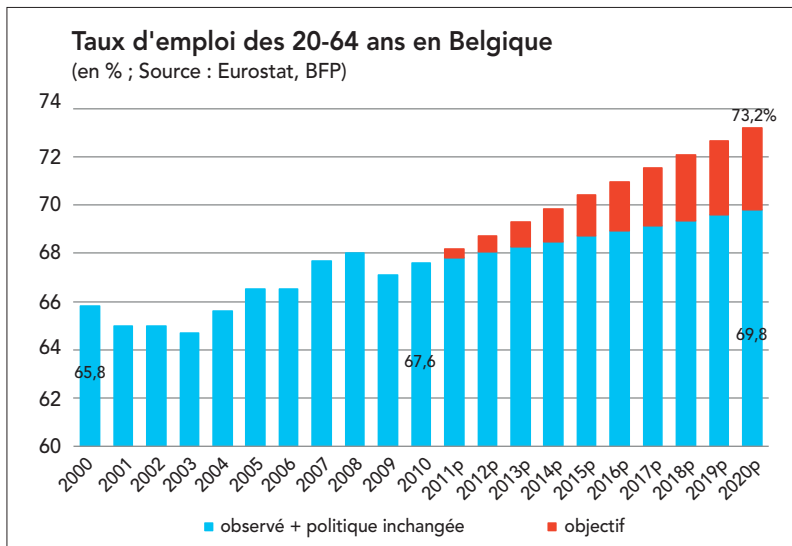
d'emploi et une politique plus stricte en matière de sortie anticipée du marché du travail.

Dans quels secteurs la Belgique a-t-elle, depuis 2005, créé moins d'emplois que les trois pays voisins ? (Source : Eurostat)



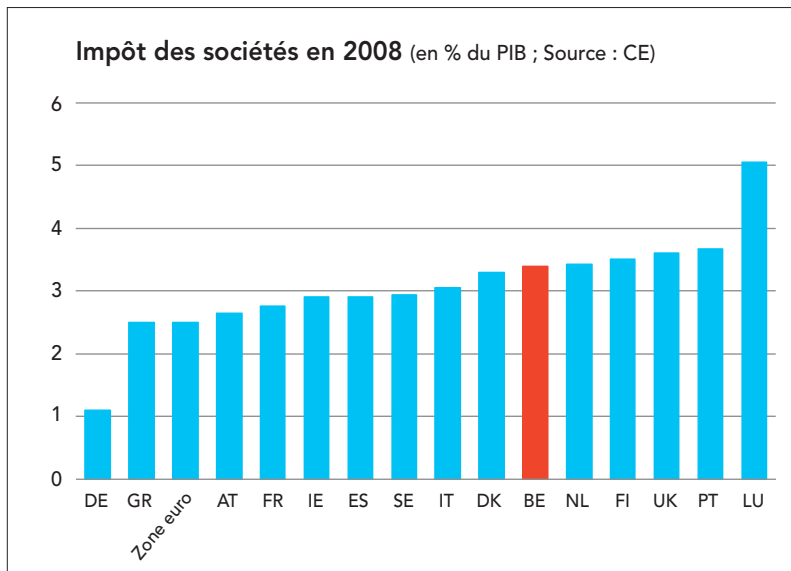
## IL EST CRUCIAL DE CRÉER PLUS D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MARCHAND POUR SAUVEGARDER NOTRE MODÈLE SOCIAL

En 2000, 65,8% des personnes de 20 à 64 ans en Belgique travaillaient. Dix ans plus tard, ce chiffre a augmenté de 1,8 point de pour cent, pour passer à 67,6%. Selon le Bureau fédéral du plan, à politique inchangée, il ne dépassera pas 69,8% en 2020, ce qui est largement en dessous de l'objectif de 73,2% en faveur duquel nous nous sommes engagés vis-à-vis de l'Europe. Pour atteindre un tel taux d'emploi, il faudra créer plus d'un demi-million d'emplois supplémentaires par rapport à la situation actuelle.



## LES ENTREPRISES PAIENT UN IMPÔT DES SOCIÉTÉS RELATIVEMENT ÉLEVÉ

Les entreprises sont soumises à différents prélèvements. Si nous nous limitons à l'impôt des sociétés, nous voyons que dans un contexte international, la Belgique fait partie des pays où les entreprises apportent une contribution importante aux finances publiques.



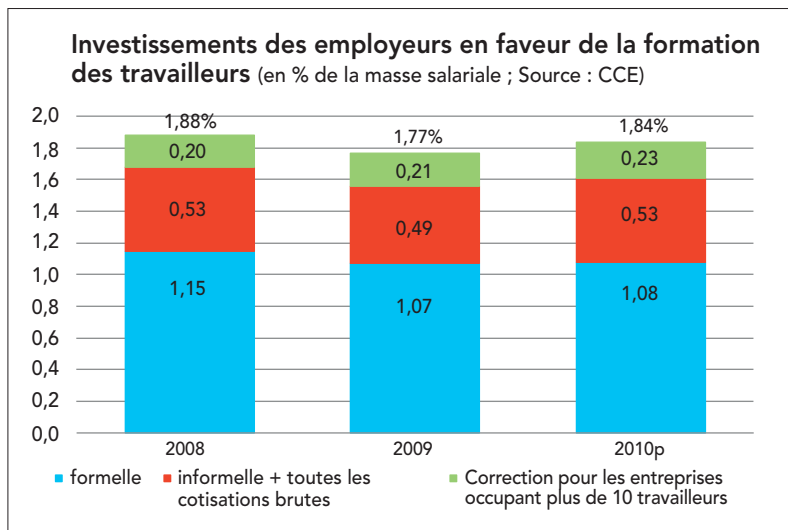


NOTRE HANDICAP EN TERMES DE COÛTS SALARIAUX CONTINUE D'AUGMENTER  
NOTRE COMPÉTITIVITÉ SE DÉTÉRIORE  
IL FAUT CRÉER PLUS D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR MARCHAND  
LES ENTREPRISES INVESTISSENT DANS LA FORMATION ET LA R&D



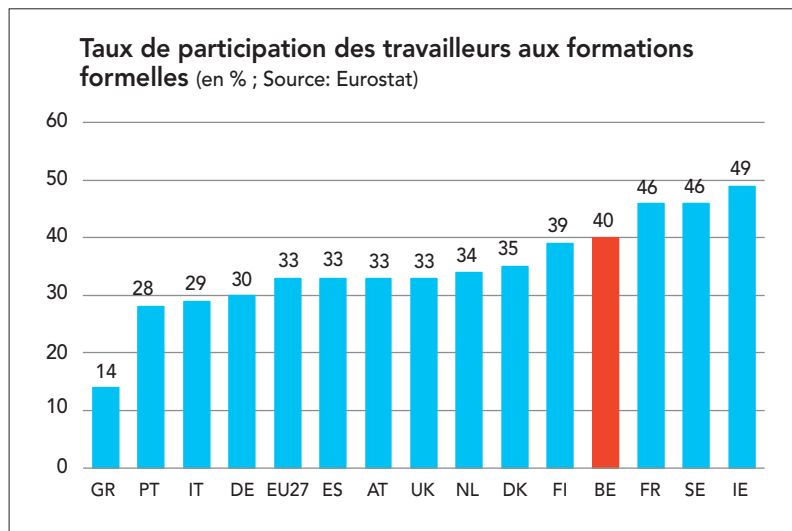
## LES INVESTISSEMENTS EN FORMATION SE MAINTIENNENT PENDANT LA CRISE

En 2010, les investissements en formation consentis par les entreprises atteignaient 1,61% de la masse salariale. Il s'agit là d'une progression par rapport à 2009. Cela montre que les investissements dans la formation se sont globalement bien maintenus durant la crise. Pour les entreprises occupant plus de 10 travailleurs, ce pourcentage était même de 1,84% de la masse salariale. Cette catégorie d'entreprises est importante, car elle est prise en compte dans l'enquête européenne sur la formation professionnelle continue qui a servi de base à la détermination de l'objectif de 1,9%.



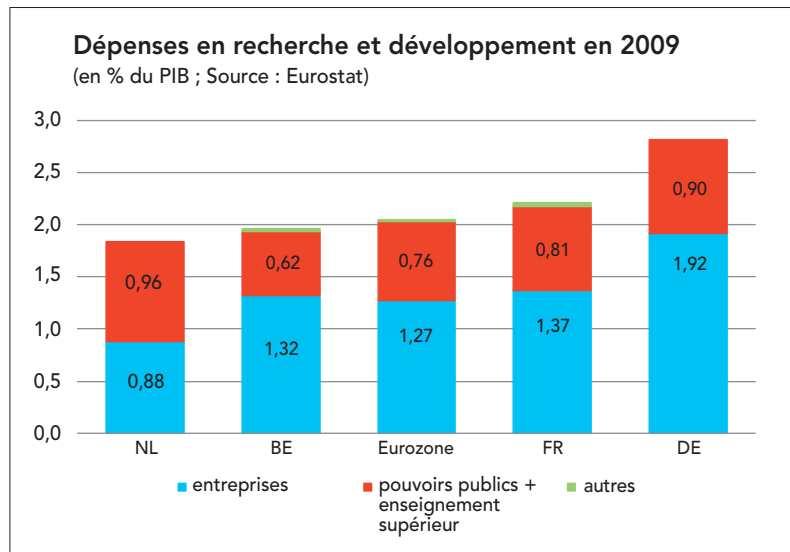
## LES ENTREPRISES BELGES FIGURENT DANS LE TOP EUROPÉEN EN MATIÈRE DE FORMATION DU PERSONNEL

Dans une perspective européenne, le taux de participation des travailleurs belges aux formations formelles organisées par l'employeur est élevé. Avec 40%, la Belgique fait un peu moins bien que la France (46%), mais mieux que l'Allemagne (30%), les Pays-Bas (34%) et la moyenne européenne (33%).



## LES ENTREPRISES INVESTISSENT DANS LA R&D

En 2009, les dépenses en recherche et développement des entreprises belges représentaient 1,32% du PIB. Ce résultat est meilleur que la moyenne de la zone euro, mais moins bon que celui de l'Allemagne par exemple. Les dépenses des pouvoirs publics et de l'enseignement supérieur ne dépassaient quant à elles pas 0,62% du PIB, soit un niveau inférieur à celui des trois pays voisins et à la moyenne de la zone euro.







Fédération des Entreprises de Belgique ASBL  
rue Ravenstein 4 – 1000 Bruxelles  
T 02 515 08 11  
F 02 515 09 15  
[www.feb.be](http://www.feb.be)